

Conseil des droits de l'homme - 29^{ème} session
Point 6 – Adoption du rapport de l'EPU de la Guinée
Intervention orale

Monsieur le Président,

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), qui agissent conjointement en Guinée pour le droit à la justice des victimes de graves violations des droits de l'Homme se félicitent des engagements pris par le gouvernement guinéen au titre de l'examen périodique universel.

Les autorités guinéennes ont accepté un grand nombre des recommandations formulées, ce qui constitue un signal positif quant à leur volonté de mettre en œuvre et de garantir une protection effective des droits humains. Nos organisations saluent à ce titre l'engagement du Ministère des droits des l'homme et des libertés publiques.

Nos organisations se félicitent en particulier des mesures prises pour moderniser le secteur de la justice et mettre en conformité la législation guinéenne avec les conventions internationales auxquelles la Guinée est partie. Toutefois, nos organisations regrettent l'insuffisance des réformes en faveur des droits des femmes.

Si nos organisations saluent la criminalisation des MGF dans le projet de nouveau code pénal, elles notent cependant que ce projet continue de criminaliser l'IVG et que le Code civil autorise la polygamie et en fait même le régime matrimonial de droit commun. Nos organisations appellent la Guinée à interdire la polygamie et à dépénaliser l'avortement. Elles recommandent également que soit insérée dans le projet de Code pénal une disposition criminalisant le viol conjugal, conformément aux engagements qu'elle a pris.

S'agissant de la justice militaire, le projet de Code viole à plusieurs égards les principes édictés en la matière par les Nations Unies et la Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples. Nos organisations appellent le gouvernement guinéen à réviser ce projet de texte en profondeur pour qu'il soit rendu conforme aux standards internationaux.

Concernant enfin la lutte contre l'impunité, nos organisations se félicitent des avancées significatives enregistrées dans le dossier du massacre du 28 septembre. L'information judiciaire touche à sa fin et nos organisations, qui accompagnent plusieurs centaines de victimes devant la justice, espèrent voir cette procédure déboucher sur un procès en 2016. Nos organisations sont cependant très préoccupées par la décision de l'ancien chef de la junte, Moussa Dadis Camara, de se présenter à l'élection présidentielle. Alors que l'ex-président a annoncé sa venue en Guinée le 25 juin, nos organisations entendent à nouveau rappeler qu'aucun présumé responsable ne doit être soustrait à son obligation de répondre de ses actes devant la justice.

Je vous remercie